



Évaluation Indépendante de la coopération entre l'Union européenne et la République Centrafricaine (2008-2019)



Cette Évaluation externe indépendante basée sur des preuves porte sur la stratégie de coopération au développement de l'Union européenne (UE) avec la République centrafricaine (RCA) depuis 2008 sur et sur sa mise en œuvre de 2014 à 2019¹.

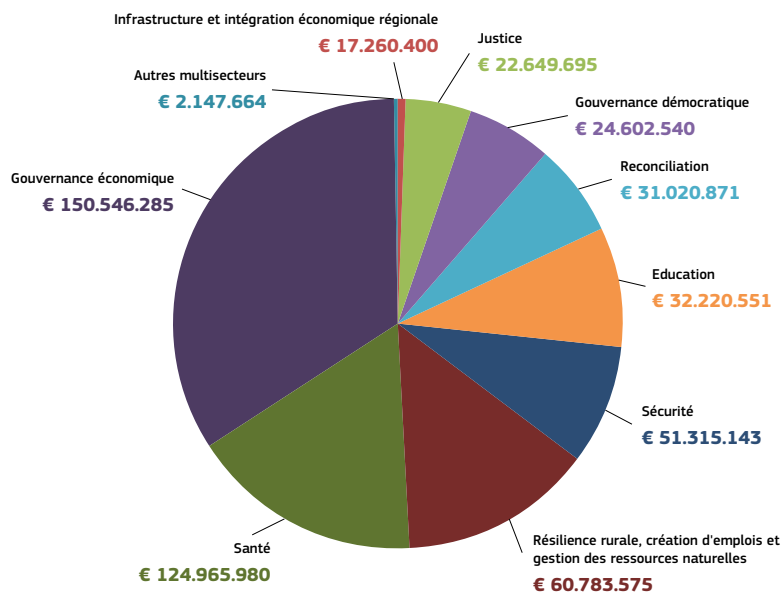
L'UE en RCA

L'appui de l'UE vise à contribuer à **la paix, à la stabilisation et au développement économique et social de la RCA** et utilise **le cadre de l'approche intégrée et du triple nexus Humanitaire-Développement-Paix**.

Chiffres clés

Montant total des contrats signés € 507 millions - 2014-2019

Montants contractés par secteur – 2014-2019



¹ À l'exception de la stratégie et des interventions financées à travers l'African Peace Facility.



Conclusions

C.1. L'utilisation stratégique des instruments de coopération dans le cadre d'une approche intégrée à la crise centrafricaine a permis à l'UE d'exercer une influence discrète mais efficace sur le processus de réconciliation et de stabilisation du pays.

C.2. Le Fonds Bêkou a permis d'adapter l'aide à la coprésence de situations d'urgence et de développement qui caractérise la RCA, et d'en expérimenter les défis en y apportant une réponse.

Il a permis de combler la zone grise entre l'appui humanitaire d'ECHO et les interventions structurantes du FED, et de mettre en œuvre l'approche du Nexus (humanitaire-développement-paix).

C.3. L'UE a basé ses interventions sur une stratégie de restauration du contrat social, qui s'est révélée insuffisamment sensible au conflit, limitant ainsi l'atteinte des objectifs et l'élaboration d'une approche suffisamment pertinente pour remédier à la fragilité de l'État.

L'appui budgétaire a contribué à la stabilisation macroéconomique et a permis une certaine amélioration, toutefois limitée, de la gestion des finances publiques.

C.4. L'appui de l'UE a permis de maintenir en fonction l'État et de le rétablir de manière embryonnaire dans des parties stabilisées du territoire, sous la forme de services de base en matière de santé, d'éducation, de justice, de sécurité intérieure, d'état civil etc. permettant une extension de l'accès à des populations défavorisées, mais rarement avec un niveau de qualité de services adéquat,

L'UE a contribué de manière significative, sans doute plus qu'aucun autre bailleur de fonds, au maintien de la fonction de l'État, en particulier les instances centralisées et durant la période 2014-2015, en finançant une part importante des dépenses courantes.

C.5. L'appui de l'UE a contribué à la résilience rurale avec un renforcement du capital productif et des organisations rurales, obtenant des résultats néanmoins précaires.

L'accès à l'eau et à l'assainissement s'est amélioré dans les zones ciblées néanmoins de manière précaire, à deux titres: d'une part, la faible présence de l'État et l'absence d'une gouvernance sectorielle du développement rural ne permettent pas d'assurer une continuité d'approvisionnement des moyens de production; d'autre part, les défis sécuritaires persistent et peuvent anéantir à tout moment les résultats obtenus.

C.6. L'appui de l'UE a aidé à résoudre des disputes locales et à réduire les tensions intracommunautaires dans un contexte de réconciliation nationale inachevée.

Au niveau national, les négociations et accords de paix ainsi que les tentatives de démobilisation et désarmement se sont succédés, tandis que les groupes armés ont continué de se multiplier et prospérer. La violation fréquente de l'APPR montre que la tentative de transformer le conflit militaire entre gouvernement et groupes armés en conflit politique non-violent n'a pas abouti en RCA.

C 7. L'appui de l'UE a permis des avancées localisées dans le rétablissement de l'Etat de droit dans un contexte où les rapports de force politico-militaire prédominent dans la plupart des régions du territoire.

Même dans ce contexte de paix inachevée, les appuis de l'UE au rétablissement des services judiciaires ont permis, une amélioration de leurs pratiques et des progrès localisés dans le redéploiement de la chaîne pénale. Les cadres de concertation entre acteurs judiciaires et ceux de la justice traditionnelle et coutumière ont permis de progresser dans l'accès à la justice.

C. 8. La stratégie d'intégration de la dimension de genre manque encore de cohérence pour garantir la pérennité des résultats et l'exploitation de leur potentiel transformatif.

L'intégration transversale de la dimension de genre dans ses interventions apparaît plus systématique à partir de 2018, sans toutefois avoir de stratégie intégrée pour en assurer la cohérence. L'UE a contribué à une plus grande visibilité des organisations féminines centrafricaines dans les processus de réconciliation communautaire et électoraux et a favorisé la localisation et l'extension d'initiatives socioéconomiques et de protection en faveur des femmes.

C.9. La diversification des instruments a permis de mieux atteindre la population tout en mettant en évidence un besoin persistant de structuration sectorielle et de cohérence globale.

L'UE n'a pas exploité dans tous les secteurs d'intervention l'utilisation complémentaire de ses instruments, dans la même mesure comme dans le cadre d'une approche sectorielle, pour renforcer à la fois les structures centrales de l'État et les communautés locales/la société civile. L'absence d'un cadre de résultats au niveau des effets à long terme aligné avec le RCPA a constitué une faiblesse dans la mise en œuvre de l'approche sectorielle. De plus, le fait d'intervenir sur un large éventail de secteurs a réduit la possibilité d'approfondir l'intervention dans chaque secteur.

C.10. La coordination interne a été efficace tandis que l'investissement en ressources humaines n'a pas été à la hauteur des ambitions de la stratégie de coopération et celles croissantes de l'approche intégrée.

C.11. La division du travail entre l'UE et les États Membres a été insuffisante au niveau stratégique

Dans le cadre du Fonds Bêkou, l'apport des contributions de la France, des Pays-Bas, de l'Italie et de l'Allemagne, ainsi que de la Suisse, a représenté un pas en avant en termes d'implication des États membres dans la réponse à la crise centrafricaine. L'absence de division du travail entre l'UE et ses États membres (aussi liée à leur faible niveau d'investissement en RCA) combinée à une coordination des PTF peu efficace et dispersée et des besoins immenses dans tous les domaines, a compliqué les efforts de l'UE de concentrer ses appuis, l'obligeant à rester présente dans un grand nombre de secteurs.



Recommandations

R1.....

Même dans la situation actuelle de dégradation de la situation sécuritaire en RCA et face aux défis de la mise en œuvre de l'APPR², il est important que **l'UE continue à utiliser stratégiquement ses différents instruments en complément de l'activité diplomatique** pour promouvoir et renforcer la réconciliation nationale, la justice, la bonne gouvernance et l'inclusivité en vue d'une paix durable.

R2.....

l'UE devrait accorder plus d'attention à l'amélioration de la qualité des services fournis par l'État (santé, éducation, justice, sécurité intérieure, état civil, etc.) et à l'équité avec laquelle ils sont offerts à la population et aux groupes les plus vulnérables, en **renforçant son appui à la lutte contre les phénomènes de corruption à tous les niveaux**.

R3.....

Il est recommandé que l'UE maintienne une place importante pour l'instrument « State and Resilience Building Contract » et le focaliser plus sur la stabilisation macroéconomique

R4.....

L'UE devrait capitaliser l'expérience acquise du Fonds Békou dans la mise en œuvre du triple Nexus (humanitaire-développement-paix), et **continuer à renforcer la coordination entre les services européens et associer les partenaires internationaux pour optimiser l'impact global des appuis de l'UE sur les inégalités territoriales**.

R5.....

L'UE devrait consolider et mettre à l'échelle les résultats obtenus dans le renforcement de la résilience des populations rurales, avec un appui institutionnel adéquat dans une perspective de structuration du secteur et de mettre les bases pour la collaboration des secteurs public-privé.

R6.....

Les interdépendances entre les objectifs de lutte contre l'impunité, de consolidation de la paix et de sécurité requièrent de progresser encore dans la synchronisation des interventions pour capitaliser les acquis et limiter les risques d'effets pervers.

R7.....

Il est recommandé que **l'UE continue à placer les principes d'égalité et l'intégration de la dimension hommes-femmes au centre de ses appuis aux politiques et mécanismes de relèvement post-conflit**.

R8.....

Il est important que l'UE **priorise les secteurs d'intervention où elle peut s'engager sur la durée, avec des financements conséquents et des expertises adéquates** (assistants techniques et personnel de la DUE), et mieux synchronisées, tout en renforçant la coordination avec les partenaires techniques **et financiers et sollicitant plus d'engagement auprès des États membres**.

R9.....

L'UE pourrait **soutenir le gouvernement à la définition des politiques sectorielles manquantes ainsi qu'à leur approbation**, et actualiser les approches sectorielles (soutenues par l'UE) qui s'appuient sur un cadre de résultats et la mise en place d'un système de suivi et évaluation.

2 Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) signé à Bangui le 6 février 2019 par le gouvernement et 14 groupes armés.



Déroulement de l'évaluation

avril 2019 - février 2021

71% du portefeuille d'interventions évalué
L'adaptation de la méthodologie au contexte Covid-19
a permis d'obtenir des données suffisantes pour
répondre aux questions d'évaluation, avec néanmoins
d'importantes limites telles qu'une sous-représentation
du point de vue des bénéficiaires centrafricains.

*Cette évaluation a été commandée par l'Unité
d'évaluation de la Direction Générale des Partenariats
Internationaux (Commission européenne)*

*Les opinions exprimées dans ce document représentent
les points de vue des auteurs et ne reflètent pas
nécessairement celles de la Commission de l'Union
européenne ou des autorités du pays concerné.*